

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Sylvie LETONDAL, 1ère adjointe.

Présents : Nathalie CHIGOT, Anne-Laure DUBOIS, Sylvie LETONDAL, Elodie MUSUMECI, Nelly PRZERADZKI, Dominique BARBE, Valentin PELTRET.

Absents excusés : Fabrice GARNACHE CREUILLOT, François MARCHAL (a donné procuration à Anne-Laure DUBOIS), Malo SPRECHER, Sylvain BARBE.

Secrétaire de séance : Valentin PELTRET

Début – Fin de séance : 20h30 – 21h45

Ordre du Jour :

- Carte avantages jeunes
- Remboursement de frais
- Correspondant défense
- Correspondant incendie et secours
- Référent ambroisie
- Devis volets appartement communal
- Devis déplacement candélabre
- élection des délégués pour les élections sénatoriales
- Questions diverses

1/ Election des délégués communaux en vue des élections sénatoriales

SYLVIE LETONDAL élue (7 votes pour / 1 vote blanc).

Les suppléants sont : MARCHAL FRANCOIS / DUBOIS ANNE LAURE / PELTRET VALENTIN (8 votes pour).

Les candidats des sénatoriales vont passer en Mairie. Il peut être envisagé de réunir le conseil afin d'avoir une présentation des candidats.

2/ Carte avantages jeunes

La municipalité offre la carte avantages jeunes aux habitants de Sornay âgés de 3 à 18 ans (coût de 9€ par carte). En 2025, 35 cartes ont été offertes. Cette année, l'âge est repoussé à 18 ans contre 16 l'an dernier. L'information sera transmise aux enfants éligibles par la mairie.

Adopté à l'unanimité

3/ Remboursement de frais

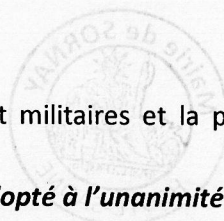
Le conseil valide le remboursement des frais engagés pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4/ Désignation correspondant défense

Interlocuteur faisant le lien entre les autorités civiles et militaires et la population du village. Valentin PELTRET se porte volontaire pour être le correspondant.

Adopté à l'unanimité



5/ Désignation correspondant incendie et secours

Interlocuteur faisant le lien entre le SDIS et le village. Nelly PZERADZKI se porte volontaire pour être la correspondante.

Adopté à l'unanimité

6/ Désignation référent ambroisie (plante invasive)

Dominique BARBE sera le référent communal. Le secteur est peu concerné pour le moment, mais une vigilance accrue (signalement des plants) permettra d'agir plus vite en cas d'apparition.

Adopté à l'unanimité

7/ Devis volets appartement communal

Logement communal : 2 devis ont été faits pour le remplacement des volets :

- TCS : 4540,97€ TTC
- PHILLIPE FERMETURES : 4218,09€ TTC

Une vérification d'une éventuelle subvention est à l'étude avant de valider l'un de ces 2 devis.

8/ Devis déplacement candélabre

Suite à une demande de déplacement de candélabre route de Motey, la municipalité n'interviendra pas et a fait parvenir le devis à la personne concernée. Le devis s'élève à 2710€.

Un second devis a été établi pour la municipalité en cas de déplacement de l'éclairage existant chemin des Sausots (dans l'éventualité de l'élargissement de la rue). Ce devis s'élève à 2370€.

9/ Questions diverses

- **Délégués aux commissions communauté de communes :**
 - Education / Enfance / Jeunesse : Sylvie Letondal & Francois Marchal
 - Finances : Valentin Peltret
 - Tourisme / Culture / Vie Associative : Sylvie Letondal
 - Solidarité / Lien Social : Elodie Musumeci

LUNDI 22/06 18H30 : présentation du SCOT à Marnay ; les élus du conseil municipal peuvent participer à cette présentation

- **Feux de signalisation :**

Route de Montagny et Route de Motey. Ce sont des feux d'intersection et non pas des feux pédagogiques. Il s'avère que beaucoup d'usagers de la route ne les respectent pas. Un article de presse en ce sens va être demandé. Il est nécessaire de communiquer sur ce point via PANNEAU POCKET ou via un autre support.

- **Entretien espaces verts :**

Les conducteurs du camion procédant à la collecte des ordures ont contacté Sylvie LETONDAL pour l'informer que le chemin était étroit avec la végétation dense sur le chemin des Sausots. L'information va être transmise au paysagiste sous contrat avec la commune afin de pouvoir entretenir cette bande de végétation.

Sylvie LETONDAL,
1 ère adjointe,
Par délégation du Maire

